

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1007

présenté par  
M. Marleix

-----

**ARTICLE 6**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer l'alinéa 15.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa prévoit la création d'un outil public de suivi des contrôles réalisés par l'Office français de la biodiversité (OFB).

S'il est important d'assurer la transparence, cette disposition est trop vague, sans cadre précis ni garantie d'efficacité. Elle risque de complexifier la gestion des missions de contrôle sans bénéfice clair.